



Conseil économique et social

Distr. limitée
18 mai 2018
Français
Original: anglais, français
et russe

Commission économique pour l'Europe

Comité exécutif

Quatre-vingt-dix-huitième réunion

Genève, 18 mai 2018

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives au

Comité des transports intérieurs :

décisions sur les questions relatives
au Comité des transports intérieurs

Décisions relatives à trois organes subsidiaires du Comité des transports intérieurs

Contexte

1. Lors de sa quatre-vingtième session (Genève, 20–23 février 2018), le Comité des transports intérieurs a adopté le renouvellement des mandats des groupes d'experts suivants (ECE/TRANS/274, paragraphes 30 et 54 respectivement) :

a) Le Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements dans les réseaux et les nœuds de transport, pour une année supplémentaire, après approbation par le Comité exécutif, afin de faire rapport de ses activités en septembre 2019 à son organe principal le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5) ;

b) Le Groupe d'experts sur la signalisation routière, jusqu'au 31 décembre 2018.

2. Le Comité des transports intérieurs a également décidé de renouveler le mandat du Groupe d'experts pour l'uniformisation du droit ferroviaire pour deux années supplémentaires (document ECE/TRANS/274, paragraphe 69) et d'adopter ses nouveaux termes de référence tels que figurant dans le document ECE/TRANS/2018/13/Rev.1.

3. Le Comité exécutif est invité à approuver le renouvellement des mandats du Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements dans les réseaux et les nœuds de transport et du Groupe d'experts sur la signalisation routière ainsi que le renouvellement du mandat du Groupe d'experts pour l'uniformisation du droit ferroviaire sur la base de ses nouveaux termes de référence.

Projet de décision

4. Le Comité exécutif approuve par le présent document le renouvellement des mandats du Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements dans les réseaux et les nœuds de transport et du Groupe d'experts sur la

signalisation routière, ainsi que le renouvellement du Groupe d'experts pour l'uniformisation du droit ferroviaire sur la base de ses nouveaux termes de référence figurant dans le document ECE/TRANS/ 2018/13/Rev.1.
